

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 3 juin 2019, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Guillaume Desnoyers est absent.

---

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Projet de Règlement numéro 844-19 décrétant une dépense de 3 104 426 \$ et un emprunt de 2 318 617 \$ pour la réfection du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges) abrogeant le règlement numéro 833-18;
  - Avis de motion
  - Dépôt du projet de Règlement numéro 844-19 décrétant une dépense de 3 104 426 \$ et un emprunt de 2 318 617 \$ pour la réfection du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges) abrogeant le règlement numéro 833-18;
2. Période de questions
3. Levée de la séance.

**RÉSOLUTION 06-094-19  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 844-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 104 426 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 318 617 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE ET AUTRES (ROSALIE ET SAINT-GEORGES) ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 833-18**

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 844-19 décrétant une dépense de 3 104 426 \$ et un emprunt de 2 318 617 \$ pour la réfection du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges) abrogeant le règlement numéro 833-18.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 844-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 104 426 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 318 617 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE ET AUTRES (ROSALIE ET SAINT-GEORGES) ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 833-18**

M. Rhéal Grenier dépose le projet de règlement numéro 844-19 décrétant une dépense de 3 104 426 \$ et un emprunt de 2 318 617 \$ pour la réfection du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges) abrogeant le règlement numéro 833-18.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO 06-095-19  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Yvan Pinsonneault, maire